



**PROCES- VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 5 mars 2020**

Le cinq mars deux-mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Marie-José BLANQUET, Fabienne DUTEIL, Anne-Sofia GUIGANTON (arrivée à 19h20), Véronique GUERLIN, Messieurs Grégory HUCHETTE, José PASSET, Christophe SPAULT, Serge VITTAZ (arrivé à 19h25), Marcel WAROUX.

Étaient absents excusés : Messieurs Gérard BOUDESOCQUE (pouvoir à Madame Véronique GUERLIN) et Marc PINEL (pouvoir à Monsieur José PASSET)

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Monsieur José PASSET

Date de convocation : 25/03/2020

Date d'affichage : 25/03/2020

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

1- Compte-rendu de séance du mardi 14 janvier 2020

Le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2- Compte-rendu de séance du mardi 11 février 2020

Le compte-rendu de la séance du 11 février 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3- CCPE : Notification des attributions de compensations définitives 2019

Madame le Maire rappelle que l'attribution de compensation (AC) est un versement de fiscalité opéré entre la CCPE qui est passée à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et ses communes membres. Elle a pour vocation d'assurer la neutralité budgétaire liée à la perte de recettes pour les communes suite au transfert de compétence de leur fiscalité professionnelle à l'EPCI.

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées lui a notifié par courrier en date du 14 février 2020 et délibération n°2020-02-2581 du 11 février 2019 et annexe, le montant définitif des AC pour l'année 2019. Rivecourt ne voit aucune modification du montant des AC définit à titre provisoire : soit 31 707.00 €.

En application de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, il revient désormais au conseil municipal de chaque commune membre intéressée de se prononcer sur le montant définitif de l'attribution de compensation 2019 résultant des compétences transférées par la commune. Les compétences concernées et les montants correspondant sont repris dans l'annexe jointe à la délibération susvisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées ;

Vu la délibération n°2018-12-2337 du conseil communautaire du 6 décembre 2018 portant instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique ;

Vu le compte-rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 29 janvier 2019 ;

Vu la délibération n°2019-02-2367 du conseil communautaire du 6 février 2019 portant approbation du montant prévisionnel des attributions de Compensation ;

Vu le compte-rendu de la CLECT réunie le 26 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau élargi à la commission finances, réunis le 30 janvier 2020 ;

Vu la notification de la délibération n°2020-02-2581 du conseil communautaire de la CCPE à la commune en date du 14 février 2020 ;

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelée à se prononcer, à la majorité simple, sur les montants des attributions de compensation tels qu'ils sont proposés dans l'annexe de la délibération susvisée ;

Le conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le montant définitif 2019 de l'attribution de compensation fixé à 31 707.00 €.

4- CCAS : Vote du Compte de Gestion 2019

Madame le Maire rappelle que le CCAS est dissous depuis le 1^{er} janvier 2020 suivant la délibération n°35/2019. Le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Madame le Maire présente le Compte de Gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie Municipale de Compiègne. Le Compte de Gestion 2019 n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, Approuve le Compte de Gestion 2019.

5- CCAS : Vote du Compte Administratif 2019

**Le Conseil Municipal,
Entendu le rapport de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents et représentés,
Approuve le Compte Administratif de l'année 2019 qui s'établit ainsi :**

- Dépenses de fonctionnement : 0.00 €
- Recettes de fonctionnement : 0.00 €
- Excédent de l'année 2019 : 5375.30 €
- Section d'investissement : 0.00 €
- Excédent global de clôture : 5375.30 €

19h20 : Arrivée de Madame Anne-Sofia GUIGANTON

19h25 : Arrivée de Monsieur Serge VITTAZ

6- AFR : Vote du Compte de Gestion 2019

Madame le Maire rappelle que l'Association Foncière de Rivecourt (AFR) est dissoute depuis le 27 novembre 2019. Les membres du Conseil Municipal ont décidé de transférer le budget de l'AFR dans celui de la commune.

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2019 dressé par le Receveur de la Trésorerie Municipale de Compiègne. Le Compte de Gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, Approuve le Compte de Gestion 2019.

7- Budget/exercice 2020 : Intégration des reports

L'intégration des reports sera votée lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

8- Budget communal : Vote du Compte de Gestion 2019

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie Municipale de Compiègne n'a pas encore envoyé le Compte de Gestion 2019 définitif. Néanmoins, le Compte de Gestion provisoire a été contrôlé et validé par le secrétariat et le Trésorier.

Le Compte de Gestion définitif 2019 sera voté lors d'un prochain Conseil Municipal.

9- Budget communal : Vote du Compte Administratif 2019

Madame le Maire informe l'assemblée que le Compte Administratif 2019 ne pourra pas être voté lors de cette séance en raison de la non-réception du Compte de Gestion définitif 2019.

Les documents budgétaires se rapportant à la commune seront étudiés lors d'une même séance.

10- Affectation de résultats 2019 sur budget 2020

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous n'avons pas encore les éléments nécessaires concernant l'affectation de résultats 2019 sur le budget 2020.

11- Demandes de subvention des Associations rivecourtoises

Madame le maire rappelle le montant des subventions octroyées aux associations rivecourtoises en 2018 et 2019. Elle expose les budgets prévisionnels et les demandes de subvention pour 2020 que ces associations avaient présentés lors de la réunion du 13 février 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents et représentés les montants suivants pour chaque association :

- CARPE DIEM : 1150 €
- CLUB DE L'AMITIÉ : 600 €
- ATELIERS LOISIRS ET CRÉATIONS : 300 €

12- Demandes de subvention des Associations : E.N.V.O.L., ASDAPA

Les Associations E.N.V.O.L. et ASDAPA sollicitent une demande de subvention pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, de ne pas donner suite.

13- Achat de panneaux de signalétique

Madame le Maire présente les courriers reçus de la SNCF : conformément à l'instruction interministérielle n°81.85 du 23 septembre 1981, l'entretien de la signalisation routière avancée incombe à la commune. Un de ces panneaux dont il est demandé le remplacement ne semble jamais avoir été posé. Madame le Maire a demandé pour celui-ci une confirmation pour son implantation, à ce jour elle n'a pas eu de retour.

Rue des Fontaines l'accès au chemin communal pose problème du fait d'un stationnement bilatéral fréquent.

Madame le Maire propose de limiter le stationnement en l'autorisant de façon unilatérale : un panneau sera à installer.

Le panneau « STOP » rue de la république, au carrefour avec la rue du Grand Ferré est à remplacer.

Pour l'achat de ces panneaux, trois devis ont été demandés. Madame le Maire en présente un tableau comparatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, de valider le stationnement unilatéral sur le chemin communal dans le prolongement de la rue des Fontaines et de sélectionner le devis le moins disant de l'entreprise VIRAGES (D'un montant de 425.80 HT soit 510.96 € TTC).

14- OPAC DE L'OISE : Projet de convention de rétrocession des équipements et espaces communs

L'OPAC de l'Oise va réaliser, rue du Château, un espace intergénérationnel composé de 18 logements sur une emprise totale de 87a 72ca. Dans ce cadre, l'OPAC a adressé un projet de convention de rétrocession des équipements et espaces communs.

Cette convention a pour but :

- D'assurer à l'OPAC de l'Oise, l'incorporation dans le domaine communal des voiries projetées y compris les trottoirs, les réseaux divers et de l'ensemble des espaces et équipements communs.
- De garantir en contrepartie à la commune de Rivecourt que les voiries y compris les trottoirs, les réseaux divers et l'ensemble des espaces et équipements communs qui seront incorporés au domaine public communal seront exécutés de manière à ce que leur maintenance et leur entretien puissent être effectués dans des conditions optimales d'efficacité et d'économie, conformément aux prescriptions des concessionnaires.

Madame le Maire précise qu'elle a eu confirmation de la mise en place d'un sol recouvert de béton désactivé devant les 4 logements en fond de parcelle.

Après lecture, Madame Marie-José BLANQUET propose d'ajouter plusieurs points aux différents articles déjà rédigés.

Un passage caméras dans les canalisations est suggéré.

La CCPE a pris la compétence assainissement, une convention devra être établie entre l'OPAC et la CCPE.

La commune de Rivecourt fait partie du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Longueuil-Sainte-Marie, une convention devra être établie entre l'OPAC et ce Syndicat.

Le Conseil Municipal propose d'envoyer ces remarques à Madame Emel OZKARAMAN et de demander une réunion avec l'OPAC sur ces sujets.

15- SEZEO : Convention financière

Le SEZEO propose une convention financière qui a pour objet de définir les modalités de contribution financière de la commune aux travaux d'éclairage public conformément aux modalités en vigueur au sein du SEZEO.

L'ensemble de l'opération est évalué à 39 015.35 € HT soit 46 818.42 € TTC.

Les coûts sont répartis ainsi :

- Travaux de rénovation de l'éclairage public : 31 083.35 € HT
- Travaux de mise en sécurité des armoires : 7932.00 HT

S'agissant des travaux de rénovation en éclairage public, la commune contribue à hauteur de 21.84 % des dépenses hors taxe constatée soit 6788.22 €.

Pour les travaux de mise en sécurité des armoires, la commune contribue à hauteur de 50 % des dépenses hors taxe constatée soit 3966.00 €.

La contribution de la commune est estimée à 10 754.22 € HT.

En parallèle, la commission travaux avait répertorié le nombre de prises pour l'installation des décorations de Noël sur poteaux défectueuses ou à ajouter.

Un devis a été demandé à ENGIE, celui-ci s'élève à 2114.00 € HT soit 2536.80 € TTC.

Monsieur Serge VITTAZ présente un autre devis ENGIE qu'il a sollicité en accord avec la commission travaux, pour l'Église, les travaux consistent à la mise à la terre du paratonnerre et au remplacement du tableau électrique. Il précise que ces travaux sont devenus urgents. Ce devis s'élève à 2613.00 € HT soit 3135.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés,

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière avec le SEZEO,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer le devis ENGIE pour l'installation des prises sur poteaux,**
- **De reporter la décision pour les travaux de l'Église au prochain Conseil Municipal après validation du budget 2020.**

16- Aire de jeux du parc Léonce CARON

Suite à l'installation de nouveaux jeux dans le parc Léonce CARON par la Société SPORT France, Madame le Maire a demandé à l'APAVE d'en contrôler la conformité avant la réouverture du parc : l'installation du portique avec les balançoires est non conforme. Un sol amortissant dans le périmètre de ce portique est nécessaire. La solution la moins onéreuse consisterait à le réaliser avec du sable ce qui exigerait qu'il soit ratissé 2 à 3 fois par an avec une fraise afin de maintenir sa fonction, en plus de son entretien courant. Madame le Maire présente parallèlement, le devis de GrasSécurité pour l'achat d'un sol amortissant mini-play qui peut être posé par l'agent communal et dont elle a validé avec l'APAVE la conformité aux exigences de sécurité. Ce sol alvéolé permet à l'herbe d'y pousser et la tonte mécanique reste possible. Le coût est de 920.00 € HT soit 1104.00 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide l'installation d'un sol alvéolé et autorise Madame le Maire à signer le devis.

17- Mise aux normes PMR de la salle des fêtes

Afin de finaliser la mise en conformité de la salle des fêtes, la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Hogrel. Un état des lieux a été réalisé par le cabinet Veritas en présence des membres de la commission travaux et de Monsieur PERONNET du cabinet Hogrel, pour définir les actions à mener. Madame le Maire présente le rapport reçu. Elle précise que le devis de ces travaux sera adressé en mairie dans les semaines à venir.

18- Réunion publique : risque inondation

Madame le Maire rappelle que la mairie a l'obligation de tenir une réunion d'information sur le « risque inondation » tous les deux ans. La dernière s'est tenue le 23 février 2018. Compte-tenu des élections municipales prochaines, madame le Maire a interpellé Monsieur VICAT, Sous-Préfet, sur l'opportunité de la réaliser en mars 2020 : la période ne lui semble pas opportune à la tenue d'une réunion de ce type. Elle devra donc être envisagée par le nouveau Conseil Municipal.

19- Espace ENS : Étang des Quinze Mines

Madame le Maire a reçu Monsieur Lucas BALITEAU, Chargé de Missions environnement du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise qui sollicitait son accord pour organiser des visites avec des groupes scolaires autour de l'Étang des Quinze Mines, espace classé ENS. Madame le Maire l'a accompagné sur le site afin qu'il puisse constater que dans l'état actuel du terrain, les visites ne peuvent être envisagées : les abords de cet étang sont dégradés de par les défécations importantes retrouvées au quotidien sur les rives. Lors de leurs échanges, Monsieur Lucas BALITEAU a proposé que la mairie prenne contact avec différents organismes afin de revaloriser cet Espace Naturel Sensible.

Madame Véronique GUERLIN souligne tout l'intérêt de mettre en place une vraie réflexion sur ce thème. Madame le Maire rappelle qu'il serait intéressant de travailler avec le SMOA dans ce domaine.

Questions et informations diverses :

- CCPE / AUDICCÉ : Plan de gestion « Zéro phytosanitaires » - Bilan N+1
- CCPE : Recrutement d'un technicien en charge de la voirie
- SDIS 60 : Notification de la contribution 2020 au Service Départemental d'Incendie et de Secours - Arrêté modificatif du 5 février 2020
- LAFARGE : Signalétique pour la déviation temporaire de la coulée verte
- SMOA : Guide du riverain d'un cours d'eau
- SMOA : Non renouvellement de mandat de Monsieur COULLARÉ
- Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse : Service National Universel (SNU)
- Préfecture : Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA) : Appel à projets 2020
- Préfecture : Sensibilisation au risque de Peste Porcine Africaine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.



Le Maire,
Annick LEFEBVRE.